

PROCÈS - VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mercredi 13 décembre 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 45

Présents : Madame NOSLIER Sandrine, Mme RAZANADRAIBE Yolande, MM DINNAT Raymond, DUPUY Dominique, MM ADOUE Daniel, M. ADOUE Alain, POUZOL Thierry.

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence.

Après lecture de la liste des Conseillers présents, Mme Noslier Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès - Verbal de la réunion du 15/11 2023. Pas de remarque particulière

- **1er point de l'ordre du jour : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2024.**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Extrait article L1612-1 modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. ».

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application à hauteur de l'investissement 2023 de 3700 € (< 25% x 14 800 €)

Délibération approuvée à l'unanimité.

- **2^{ème} point de l'ordre du jour : Amendes de Police 2024**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de CASTERA-VIGNOLES peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

- Etudes de sécurisation de la traversée du village par la RD3.
- Création d'emplacements parking sur le projet communal du cimetière – Phase Travaux

Le montant des travaux visant à améliorer la sécurité routière est estimé à 30 000 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d' :

- ACCEPTER la proposition du Maire
- AUTORISER Monsieur le Maire à faire la demande de subvention pour un montant de 30 000 € auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Pour information Monsieur le Maire indique aux Conseillers que suite à la séance du 21 Septembre 2023 la Commission permanente du Conseil Départemental a attribué un montant de 7200 € pour l'année 2023.

- **3^{ème} point de l'ordre du jour : Questions Diverses.**

Organisation des Vœux :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les vœux de la municipalité se dérouleront le dimanche 14 janvier 2024.

Il propose à cet effet d'organiser un repas convivial, et propose un menu élaboré par le traiteur « SANSUC » au tarif de 20 €/personne.

Le repas sera offert aux nouveaux habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la séance à 23 h 00.

La Secrétaire de Séance

Sandrine NOSLIER

Le Maire

Thierry POUZOL